



CIRCULAIRE DE RENTREE - SEPT 2021

Lycée Professionnel

RENTREE DES CLASSES

Elle s'effectuera (entrée boulevard Etienne Clémentel) comme suit :

CLASSE	DATE
• 3 ^{ème} Prépa-Métiers	Jeudi 2 septembre à 13h15 (fin des cours à 16h30)
• Secondes BAC PRO MRC	Jeudi 2 septembre à 13h30 (fin des cours à 16h30)
• Secondes BAC PRO ASSP • 1 ^{ère} année CAP Vente et ATMFC	Jeudi 2 septembre à 13h45 (fin des cours à 16h30)
•MCAD	Jeudi 2 septembre à 14h00 (fin des cours à 16h30)
•Terminale CAP ATMFC • Terminale CAP Vente •Premières et Terminales BAC PRO	Vendredi 3 septembre à 8h30 Le matin avec les professeurs principaux L'après-midi emploi du temps normal (fin des cours à 16h30)

PEDAGOGIE

Livres :

Dans le cadre de la réforme du lycée, nos élèves bénéficient de nouvelles modalités de financement des manuels scolaires. Celles-ci nous permettent, en effet de renouveler gratuitement ceux des matières d'enseignements générales et de répondre ainsi aux exigences des nouveaux programmes.

En ce qui concerne les matières d'enseignements professionnels, vous trouverez dans la liste de fournitures en annexe, des manuels qu'il vous revient d'acquérir et pour lesquels un remboursement des frais pourra se faire par l'intermédiaire du Pass'Région, à hauteur de 50€ par élève dans les librairies partenaires.

ADMINISTRATIF

* **SELF** : Pour les nouveaux élèves qui déjeunent au self, prévoyez le jour de la rentrée un chèque de 59 euros correspondant à 10 repas.

* **ASSURANCE** : vous devez **obligatoirement** fournir une attestation **Individuelle Corporelle** et une attestation **Responsabilité Civile**. **Pour ce faire, vous pouvez :**

1) soit **souscrire** auprès de l'établissement une assurance Individuelle Corporelle et **fournir** l'attestation Responsabilité Civile de votre propre assurance ;

2) soit **fournir les deux attestations** de votre propre assurance : individuelle corporelle et responsabilité civile.

***Pour information, l'établissement sera fermé du
mercredi 14 juillet 2021 au lundi 23 août 2021 inclus.***

OBSERVATIONS PARTICULIERES

Si votre enfant est en situation de handicap (dossier MDPH, dyslexie, PAI...) veuillez nous le faire savoir en l'indiquant au professeur principal dès la rentrée.

AIDE A LA SCOLARITE

Cette aide exceptionnelle interne à l'Etablissement est accordée pour une année, sous certaines conditions et uniquement sur la contribution familiale.

Le dossier de demande est à récupérer auprès du secrétariat et doit être déposé **avant le mercredi 8 septembre 2021.**

SOLLICITATIONS

Au cours d'une année scolaire, différentes manifestations nous amènent à vous solliciter financièrement par la vente de :

- carnets de tombola pour l'Opération Solidarité
- cartes de loto
- photos
- actions caritatives...

Nous tenons à vous préciser que vous n'avez aucune obligation d'achat.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents de l'Enseignement Libre, vous propose en début d'année de soutenir son action par le versement d'une cotisation.

Cette association dynamique a besoin du concours de tous les parents : aide pour les festivités, animation de la bibliothèque, encadrement d'une sortie...

Les cotisations versées à cette association reviennent aux enfants sous différentes formes : sorties scolaires, matériels, goûters et jeux de Noël...

Une Association de Parents enthousiaste et volontaire dynamise l'institution et lui permet d'avancer. Un grand merci à tous ceux qui s'investissent et bienvenue aux nouveaux membres.

Le montant de la cotisation est de 24 € cette année (avec l'abonnement à la revue mensuelle « Famille Education »). **Elle sera ajoutée automatiquement à votre première facture.**

Si vous ne souhaitez pas cotiser à cette Association, merci de renvoyer le talon ci-dessous à l'école, service comptabilité, pour le jour de la rentrée.

Madame et Monsieur Parents de l'élève

en classe de ne souhaitent pas cotiser à l'Association de Parents d'élèves pour

l'année 2020-2021.

Date et Signature,